



Solutions informatiques de gestion d'entreprises



- Accueil
- Emploi
- Le groupe
- Solutions
- Services
- Contact
- E-Shop

GESTION / ERP

>> Actualité Sociales

>> Offres logiciels

>> Base de connaissance

>> Chiffres clés

>> Liens utiles

[Télécharger le fichier](#)

Accès Clients :

Sélectionnez un service ▾

Chiffres et taux utiles au 01/01/2010

Comptabilité, paie, gestion commerciale, ERP ...

Nombre d'heures légal mensuel : 151,67

PLAFOND	Valeur
Mois	2 885,00
Trimestre	8 655,00
Année	34 620,00
Quinzaine	1 443,00
Semaine	666,00
Jour	159,00
Heure (Jour < 5 heures)	22,00
TRANCHES	Valeur
TA - T1	2 885,00
T2	8 655,00
TB	11 540,00
TC	23 080,00
SMIC	Valeur
SMIC horaire	8,86
SMIC Jeunes -17 ans	7,09
SMIC Jeunes -18 ans	7,97
SMIC mensuel (pour 151,67 heures)	1 343,77
SMIC mensuel (pour 169 heures)	1 512,70
Minimum Garanti	3,31
Plafond Annuel d'abattement	7 600,00

Actualité

[-Déclaration Automatisée e Données Sociales Unifiée \(Dads-U\)](#)

[Les normes internationales IAS/IFRS](#)

[- Droit Individuel à la Formation DIF](#)

[- Comment gérer "le jour de solidarité " ?](#)

[- Nouvelle ligne 100 de SAGE](#)

Cotisation URSSAF

Sécurité Sociale	Base	Part Salariale	Part Patronale
Maladie, Maternité, Décès, Invalidité	Totalité	0,75 %	12,80 %
Allocations Familiales	Totalité		5,40 %
Vieillesse sur Totalité	Totalité	0,10 %	1,60 %
Vieillesse sur TA	Tranche A	6,65 %	8,30 %
Veuvage	Totalité	0,10 %	
FNAL (tous employeurs)	Tranche A		0,10 %
FNAL (société + 20 salariés et +)	Totalité		0,40 %
Contribution solidarité	Totalité		0,30 %
Forfait Social	Totalité		4,00 %
Accident du travail	Totalité		Taux variable
Transport	Totalité		Taux variable
<i>Cotisation Alsace-Moselle</i>	Totalité	1,70 %	
Taxe sur Prévoyance	Cotisations patronales de prévoyance		8 %
CSG - CRDS	Base	Part Salariale	
		Imposable	Déductible
CSG	Base CSG	2,40 %	5,10 %

RDS	Base RDS	0,50 %	
CSG sur revenu de remplacement	Base CSG	2,40 %	3,80 %
Abattement (sur Brut + Montant patronal de la Prévoyance de la Mutuelle)		3 %	
Limite pour calcul de l'exonération CSG/CRDS sur intempérie		1 148	

Base CSG et RDS = (Brut+Montant patronal Mutuelle et Prévoyance)*0,97

Allègement Loi Fillon

Société + 19 salariés
$\left(\frac{0,260}{0,6} \right) \times \left(1,6 \times \frac{\text{montant mensuel du SMIC}}{\text{rémunération mensuelle brute hors heures supplémentaires et complémentaires}} - 1 \right)$
Société - 19 salariés
$\left(\frac{0,281}{0,6} \right) \times \left(1,6 \times \frac{\text{montant mensuel du SMIC}}{\text{rémunération mensuelle brute hors heures supplémentaires et complémentaires}} - 1 \right)$

Circulaire N° DSS/5B/2007/358 du 1er Octobre 2007

Rémunération brute mensuelle hors heures complémentaires / supplémentaires

Cotisations ASSEDIC/GARP

Cotisation	Base	Part Salariale	Part Patronale
Chômage	Tranche A + B	2,40 %	4,00 %
FNGS / AGS	Tranche A + B		0,40 %

Cotisations Caisses de Retraite

NON CADRE		Base	Part Salariale	Part Patronale
Retraite complémentaire (ARRCO)	Tranche 1		3,00 %	4,50 %
AGFF	Tranche 1		0,80 %	1,20 %
Retraite complémentaire (ARRCO)	Tranche 2		8,00 %	12,00 %
AGFF	Tranche 2		0,90 %	1,30 %
CADRE		Base	Part Salariale	Part Patronale
Retraite complémentaire (ARRCO)	Tranche A		3,00 %	4,50 %
AGFF	Tranche A		0,80 %	1,20 %
Retraite complémentaire (AGIRC)	Tranche B		7,70 %	12,60 %
Garantie Minimale de Points (AGIRC)	Base GMP		7,70 %	12,60 %
AGFF	Tranche B		0,90 %	1,30 %
Retraite complémentaire (AGIRC)	Tranche C		20,30% Taux Minimum	
Assurance Décès (Cadres 4/4bis)	Tranche A			1,50 %
APEC Mensuel	Tranche B		0,024 %	0,036 %
APEC forfaitaire (Cadres 4/4bis)	18,12		40 %	60 %
TOUS SALARIES		Base	Part Salariale	Part Patronale
CET	Totalité		0,13 %	0,22 %

Garantie Minimale de Points (GMP)	Valeur
GMP Annuelle maximale	37 973,00 €
Salaire Charnière mensuel	3 164,42 €
GMP Mensuelle maximum	305,42 €

Cotisations Patronales

APPRENTISSAGE	Base	Part Patronale
Taxe d'Apprentissage	Totalité	0,60 %
Apprentissage Alsace-Moselle	Totalité	0,312 %
Contribution au développement de l'apprentissage	Totalité	0,18 %
FORMATION	Base	Part Patronale
Formation continue (< 10 Salariés)	Totalité	0,55 %
Formation continue (de 10 à < 20 Salariés)	Totalité	1,05 %
Formation continue (>= 20 Salariés)	Totalité	1,60 %
CONSTRUCTION	Base	Part Patronale

Construction (> 20 salariés)	Totalité	0,45 %
------------------------------	----------	--------

Taxe sur les salaires

	Jusqu'à	Part Patronale
Totalité	----	4,25 %
Tranche 1	7 491 Euros	8,50 %
Tranche 2	14 901 Euros	13,60 %

Saisie-arrêt sur salaire

Tranche de revenus		Fraction de saisie
	3 460 €	1/20
3 460 €	6 790,00 €	1/10
6 790,00 €	10 160,00 €	1/5
10 160,00 €	10 160,00 €	1/4
10 160,00 €	13 490,00 €	1/3
13 490,00 €	16 830, 00€	2/3
16 830, 00€	20 220,00 €	1/1
20 220,00 €		totalité
Majoration personne à charge		
1190,00 €		

Salaires minimum des Apprentis(en pourcentage du smic)

Age /Anciennete	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année
Moins de 18 ans	25 %	37 %	53 %
De 18 à 20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et plus	53 %	61 %	78 %
Abattement des bases de cotisations		11 %	

Salaires minimum du Contrat de Professionnalisation

Age	Qualification	
	Inférieur au Bac Pro	Bac Pro ou Supérieur
Moins de 21 ans	55 %	65 %
De 21 à 25 ans	70 %	80 %
26 ans ou plus à la signature du contrat	100 % du Smic ou 85 % du minimum de conventionnel	

Pour en savoir plus et évaluer vos besoins, contactez notre équipe de consultants >>

[→ Accueil](#)

[→ Le groupe](#)

[→ Solutions](#)

[→ Services](#)

[→ Contact](#)